



Le.Crible

La lettre d'information hebdomadaire
de l'Urssaf Ile-de-France n°191



En ligne tous les mardis

22 septembre 2015

LA VIE ECONOMIQUE

- [L'OCDE douche l'optimisme du gouvernement français sur ses prévisions de croissance](#)
- [Croissance, déficit : Bercy maintient le cap](#)
- [Moody's dégrade la note de la France](#)
- [Les dirigeants d'entreprise ont-ils retrouvé confiance ?](#)
- [Baisse des charges : les patrons ont-ils raison de se plaindre ?](#)
- [Les 6 chiffres à retenir sur la baisse des salaires en France](#)
- [Au moins 450 000 retraités cumulent leur pension avec une activité professionnelle](#)
- [Statut des fonctionnaires : Macron \(encore\) recadré par Hollande](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Touraine ne veut pas "réduire le déficit de la Sécu sur le dos des Français"](#)
- [La révolte des indépendants continue contre leur régime social](#)
- [Vive la Sécu !](#)

FISCALITE

- [Le Sénat a des solutions radicales pour taxer les plateformes et le e-commerce](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Contrats Rafale : le missilier MBDA va embaucher 550 personnes en France](#)
- [General Electric va relocaliser 400 emplois en France](#)
- [Autocars : la loi Macron aurait créé 700 emplois en un mois](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Fillon propose de supprimer "la référence aux 35 heures"](#)

LIVRES / REVUES DIVERSES

- ["Le gâchis français", par Jean-Marc Daniel](#)

LIVRES. LES 70 ANS DE LA SECU : "LA SECURITE SOCIALE", PAR JULIEN DAMON ET BENJAMIN FERRAS

- ["La sécurité sociale", par Julien Damon et Benjamin Ferras](#)

LES 70 ANS DE LA SECU : LA CITATION DE LA SEMAINE (4)

- [Robert Castel](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● L'OCDE douche l'optimisme du gouvernement français sur ses prévisions de croissance

Le 16/09/15, l'OCDE (organisation de coopération et de développement économiques) a abaissé ses prévisions de croissance pour la France. Elle prévoit désormais, pour 2015 : 1,0 % (- 0,1 point par rapport à ses prévisions de juin) ; pour 2016 : 1,4 % (- 0,2 point par rapport à juin). **Michel Sapin**, ministre des Finances, a réagi en confirmant que le gouvernement comptait toujours sur une croissance de 1,5 % en 2016, qualifiant même cette estimation de « *prudente* ». **M. Sapin** : « *Nous cherchons à nous donner les moyens de faire mieux* ». Il s'est également exprimé dans l'émission "Questions d'info" sur LCP-France Info-Le Monde-AFP : « *Le consensus des économistes est à 1,5 %, la Commission européenne prévoit 1,6 %. [...] Nous construisons une hypothèse de croissance qui est honnête, qui est prudente* ». Le gouvernement français et l'OCDE sont en revanche d'accord sur la prévision de croissance hexagonale pour 2015.

<http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/l-ocde-douche-l-optimisme-du-gouvernement-francais-sur-ses-previsions-de-croissance-1716499.html>

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 16/09/2015, S.P.)

● Croissance, déficit : Bercy maintient le cap

Le 16/09/15, le **ministère des Finances** a fait part de ses prévisions économiques pour les années 2015, 2016 et 2017. **Dans le détail. La croissance** : 2015 = 1 %, 2016 = 1,5 %. **Le déficit public** : 2015 : 3,8 % du PIB, 2017 = sous la barre des 3 %. **L'inflation** : 2015 = + 0,1 % (contre 0 % attendu précédemment), 2016 = 1 %. **La consommation des ménages** : 2015 = 1,8 % en volume, 2016 = + 1,7 %. **La hausse du pouvoir d'achat** : 2015 = + 1,5 %, 2016 + 1,3 %. **L'investissement des entreprises** : 2015 = + 2,5 %, 2016 = + 4,9 % (hors secteur de la construction). **Le Point** : « *Ces grands chiffres macroéconomiques seront inscrits dans le projet de loi de finances 2016 qui sera présenté en conseil des ministres le 30 septembre avant d'être soumis au Parlement en octobre* ». Le ministère a aussi confirmé, pour ce budget, une baisse de l'impôt sur le revenu de deux milliards d'euros, baisse devant profiter à huit millions de foyers fiscaux, dont trois millions de nouveaux bénéficiaires. Toujours selon le ministère, ce sont des économies réalisées qui financeront cette baisse fiscale ; ce qui, par conséquent, ne devrait pas remettre en cause les engagements du pays vis-à-vis de l'Union européenne.

[http://www.lepoint.fr/economie/croissance-deficit-bercy-maintient-le-cap-16-09-2015-1965170_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150916](http://www.lepoint.fr/economie/croissance-deficit-bercy-maintient-le-cap-16-09-2015-1965170_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150916)

(Source : www.lepoint.fr du 16/09/2015, AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Moody's dégrade la note de la France

Le 18/09/15, l'agence de notation **Moody's** a dégradé d'un cran la note de la dette souveraine de la France, qui descend ainsi de Aa1 à Aa2. **Les raisons ?** Moody's a fait part de sa « *certitude de plus en plus forte que la croissance économique française restera faible à moyen terme, [au moins] jusqu'à la fin de la décennie* ». Pour Moody's, le taux de croissance annuelle potentielle de l'Hexagone devrait être « *d'au plus 1,5 % sur cette période* ». **Autre sujet de crainte pour l'agence** : « *[Des] contraintes institutionnelles et politiques [qui, couplée avec cette trop faible croissance, représentent un défi] pour la réduction significative de l'important fardeau de la dette. [La France ferait face à] d'anciennes rigidités [dans le marché du travail et de la production qui l'empêcheraient de se réformer assez]* ». Enfin, **Moody's pointe du doigt** un taux structurel élevé de chômage, des marges relativement faibles pour les entreprises, une perte de parts de marché à l'international, un très haut niveau de dépenses publiques et un « *déficit budgétaire récurrent qui remonte à une quarantaine d'année* ». Moody's liste toutefois **des atouts pour la France** : une économie largement « *diversifiée* », une tendance démographique « *favorable* », de faibles coûts d'investissements, la présence importante d'entreprises françaises dans des secteurs économiques à haute valeur ajoutée, des efforts réels pour réduire la dette et un niveau de solvabilité encore « *extrêmement élevé* ». C'est pourquoi l'agence a annoncé que la perspective de la note décernée était considérée comme stable. **Michel Sapin**, ministre des

Finances, a pris acte de la décision de Moody's et a réaffirmé « *la qualité de la signature de l'Etat français* ».

<http://www.la-croix.com/Actualite/Economie-Entreprises/Economie/Moody-s-degrade-la-note-de-la-France-2015-09-20-1358659>

(Source : www.la-croix.com du 20/09/2015)

● **Les dirigeants d'entreprise ont-ils retrouvé confiance ?**

Dans le cadre de « **La grande consultation** » organisée par Opinion Way pour CCI France/La Tribune/ Europe 1, il ressort que le moral des dirigeants d'entreprise français s'est amélioré depuis juillet dernier. L'indicateur mesurant leur optimisme se situe à 130, soit un bon de 22 unités depuis le dernier sondage. Depuis la première consultation de février 2015, l'indicateur a augmenté de 30 points. 45 % des chefs d'entreprise interrogés ont considéré que les perspectives pour leur entreprise étaient favorables. Ce qui pourrait amener l'indice à encore progresser au cours des prochains mois. **André Marcon, président de CCI France** : « *Il est trop tôt pour prédire que c'est le début de la fin ... de la crise ! Mais c'est le signe que les réformes qui ont été entreprises vont dans le bon sens. La France a besoin de ce vent de réformes et il faut encore aller plus loin, notamment pour simplifier le quotidien des entrepreneurs. Cette progression de la confiance est un bon signe car c'est de confiance dont les PME ont besoin. D'une confiance malmenée par des systèmes qui changent trop souvent. D'une confiance que de nouvelles normes ne viendront pas entraver le développement. D'une confiance en une solidarité et une équité de traitement au niveau européen* ». Mais cet optimisme ne devrait pas avoir d'effet sur **les embauches**. Une majorité écrasante des chefs d'entreprise (87 %) compte maintenir ses effectifs, contre 9 % seulement qui prévoient de les augmenter. **Les autres sujets abordés** par « *la grande consultation* ». 69 % considèrent que **la loi NOTRe**, « *qui donnera naissance le 1er janvier 2016 à treize grandes régions [est] favorable à leur territoire* » ; 65 % qu'elle aura des effets positifs pour leur entreprise. **Leurs inquiétudes ? La crise grecque** principalement – ils sont 75 % à la citer comme nuisible à leur entreprise, bien que les exportations vers ce pays ne représentent que 0,49 % des exportations françaises totales. 21 % des chefs d'entreprise s'inquiètent de **la concurrence de type Uber**, ce dans tous les secteurs : industrie, construction, commerce et service. Enfin, 71 % déclarent que, si l'occasion s'en présentait, ils ne souhaiteraient pas participer à **la Conférence sur le Climat (COP 21)** à Paris. **M. Marcon** : « *Pourtant, l'enjeu est capital. Sur ce champ, nous avons un rôle à jouer en matière d'information, de sensibilisation et aussi pour montrer que derrière les contraintes il y a des opportunités de développement et de nouvelles façons de produire* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/les-dirigeants-d-entreprises-ont-ils-retrouve-confiance-505350.html#xtor=EPR-2-\[actu-du-jour\]-20150917](http://www.latribune.fr/economie/france/les-dirigeants-d-entreprises-ont-ils-retrouve-confiance-505350.html#xtor=EPR-2-[actu-du-jour]-20150917)

(Source : www.latribune.fr du 17/09/2015, Fabien Piliu)

[Retour au sommaire](#)

● **Baisse des charges : les patrons ont-ils raison de se plaindre ?**

Le 16/09/15, **Michel Sapin**, ministre des Finances, a annoncé le report de trois mois de la baisse des charges sur les salaires, prévue au 01/01/16. Cette baisse (1,8 point des cotisations familiales sur les salaires de 1,6 à 3,5 Smic) devrait permettre d'économiser 1 milliard d'euros sur les 4,5 milliards que va coûter, en 2016, cette mesure. **M. Sapin** : « *Nous respectons l'enveloppe du pacte* ». **Manuel Valls**, premier ministre : « *Nous avons besoin d'un milliard parce qu'au mois de juin nous avons annoncé un plan de soutien supplémentaire pour les petites et moyennes entreprises* ». L'aide dont parle M. Valls : l'aide à la première embauche dans les TPE. Autre mesure qui pourra être financée grâce au report, et qui est désormais intégrée dans le pacte de responsabilité, comme la précédente : « *le mécanisme exceptionnel de suramortissement acté en avril dernier* ». **M. Sapin** : « *Ces initiatives en direction des entreprises devaient s'inscrire à l'intérieur de l'enveloppe prévue pour le pacte* », avant d'expliquer que ce milliard dégagé revient finalement aux entreprises, « *dans une logique qui leur est favorable* ». Il semble, notent plusieurs journaux, que le gouvernement ait du mal à tenir les mesures contenues dans le pacte de responsabilité, tout en maintenant son objectif d'un déficit public à 3,3 % du PIB en 2016. **La cause ?** Le succès du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi), explique le journal Les Echos. Le Parisien

précise, lui, que le CICE a coûté 11,2 milliards d'euros en 2014 et à 18,2 milliards d'euros en 2015. Il devrait atteindre 20 milliards, son coût maximum, en 2016. **Les réactions du patronat. Le Medef** s'est dit « *stupéfait* ». **Pierre Gattaz**, président du Medef, estime que la confiance des chefs d'entreprise pourrait être « *ruinée* ». **Le Medef** : « *Les entreprises ont besoin de visibilité et de certitude pour pouvoir investir. [...] Nous ne critiquons pas tant le fait qu'ils touchent au montant que le report du calendrier. Le pacte, c'est aussi des engagements dans le temps* ». **Geoffroy Roux de Bezieux**, vice-président du Medef : « *Il y a encore 9 milliards d'euros de baisses de charges qui sont prévues [par le pacte]. Qu'est-ce qui nous dit que l'année prochaine on les votera. Il y a un énorme problème de confiance* ». **L'Express** : « *D'autant que le gouvernement fait face à une fronde quant au bien-fondé de ces allègements qui ne se traduisent toujours pas sur le front de l'emploi* ».

<http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/baisse-des-charges-les-patrons-ont-ils-raison-de-se-plaindre-1716717.html>

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 17/09/2015, Laurent Martinet)

● Les 6 chiffres à retenir sur la baisse des salaires en France

Le 16/09/15, deux études sont parues sur le même sujet : **la baisse des salaires en France**. La première a été réalisée par **l'Insee**, la seconde par **l'Apec** (association pour l'emploi des cadres). **L'Insee** a étudié le salaire moyen des Français, employés dans le privé ou dans les entreprises publiques, en 2013. L'Institut note que, compte-tenu de l'inflation, il est en baisse. En effet, l'augmentation du salaire net moyen (+ 0,6 %) ne compense pas la hausse des prix (+ 0,9 %). **L'Apec**, elle, s'est intéressée à l'évolution salariale des cadres, qui stagne en 2014, avec une rémunération brute annuelle moyenne qui est la même qu'en 2013 (48 000 euros). **Six chiffres à retenir**, d'après Challenges : **01)**- La baisse sur le salaire net moyen des salariés français entre 2012 et 2013 est de **0,3 %**. Nous l'avons vu, l'augmentation des prix à la consommation (+ 0,9 %) « *a plombé la progression du salaire net moyen (+ 0,6 %)* ». **L'Insee** : « *En euros constants, le salaire net moyen diminue de 0,3 % en 2013, soit à peu près autant qu'en 2012 (- 0,4 %)* ». **02)**- Pour les salariés du privé comme des entreprises publiques, le salaire net moyen en 2013 est de **2 202 euros** (salaire brut moyen : 2 912 euros). **L'Insee** : « *Le salaire net moyen a moins progressé que le brut en raison de l'abrogation du dispositif d'exonération des cotisations des heures supplémentaires au 1er septembre 2012, qui a particulièrement touché les ouvriers* ». **03)**- En 2013, le salaire net médian est de **1 772 euros** (50 % des Français gagnent moins, 50 % gagnent plus). Si l'on tient compte de l'inflation, il est en léger recul (- 0,1 %). **04)**- L'écart salarial entre les femmes et les hommes est en moyenne de **19 %**, au détriment des femmes. Même s'il a baissé, cet écart reste important. **Challenges** : « *À secteur d'activité, âge, catégorie socioprofessionnelle et conditions d'emploi (temps complet ou temps partiel) égaux, l'écart se réduit à 10 %* ». **05)**- La rémunération annuelle brute touchée par les cadres en 2014 est de **54 800 euros**. Elle est identique à celle perçue en 2013. Idem pour le salaire annuel brut médian (50 % des cadres gagnent plus, 50 % des cadres gagnent moins), à 48 000 euros. **06)**- **57 %** des cadres interrogés par l'Apec se déclaraient, début 2015, satisfaits ou très satisfaits de leur rémunération. L'Apec note que ce niveau est stable.

([http://www.challenges.fr/economie/20150916.CHA9431/les-6-chiffres-a-retenir-sur-la-baisse-des-salaires.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150916_NLCHAACU18H- -les-6-chiffres-a-retenir-sur-la-baisse-des-salaires-en-france#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20150916](http://www.challenges.fr/economie/20150916.CHA9431/les-6-chiffres-a-retenir-sur-la-baisse-des-salaires.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150916_NLCHAACU18H- -les-6-chiffres-a-retenir-sur-la-baisse-des-salaires-en-france#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20150916))

→ **Insee** : **Salaires dans le secteur privé et les entreprises publiques** :

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1565

→ **Salaires des cadres édition 2015 (à télécharger)** :

<http://presse.apec.fr/Presse/Communiqués-de-l-Apec/Les-Etudes/Salaires-des-cadres-edition-2015>

(Sources : www.challenges.fr du 16/09/2015, Rémi Clément, avec AFP, www.insee.fr, Hélène Chaput, Christine Pinel et Lionel Wilner, département de l'Emploi et des revenus d'activité, Insee, <http://presse.apec.fr> du 16/09/2015)

[Retour au sommaire](#)

● Au moins 450 000 retraités cumulent leur pension avec une activité professionnelle

C'est l'**Insee** qui le dit : en 2013, 452 000 retraités cumulaient un emploi et leur pension. C'est, depuis 2009, une véritable envolée à laquelle on assiste, envolée encouragée entre autres par l'article 88 de la loi de financement de la Sécurité sociale de 2009. **Les chiffres pour 2013**, issus d'un rapport du COR (Conseil d'orientation des retraites) : 350 000 retraités cumulaient un emploi et leur retraite dans leur secteur d'origine (+ 4,4 % pour l'année) ; 53 800 retraités dépendaient du RSI commerçants (+ 11 %) et 20 600 du RSI artisans (+ 10,8 %). **Le Figaro** : « *Ce qui fait donc environ 405 000 personnes selon les chiffres de la COR* ». Mais l'**Insee** y ajoute 47 000 retraités qui exercent une activité sans lien avec leur secteur d'origine. **Philippe Crevel**, économiste et secrétaire général du Cercle de l'Épargne : « *Cela peut paraître un chiffre important, mais si on l'on enlève les cadres qui s'installent comme consultants, et cotisent donc chez les indépendants, je trouve ce chiffre finalement assez faible. En fait, la tendance est vraiment à la poursuite de son activité en tant que salarié, parfois dans la même entreprise. Cela confirme l'importance du travail comme réseau social, et cela permet aux entreprises de garder des compétences à moindre frais car 75 % des cumulards exercent à temps partiel* ». Ce qui bénéficie, selon lui, aussi bien aux entreprises qu'aux caisses de retraites. **M. Crevel** : « *Suite à la loi sur les retraites de François Hollande, depuis le 1er janvier 2015, les cotisations sociales que paient ces salariés ne leur ouvrent plus de droits pour compléter leur pension. C'est évidemment une très bonne affaire pour les caisses de retraite* ». **Quelques données sur ces retraités qui travaillent ? 01)-** Le secteur socioprofessionnel est important. Il y a, par exemple, surreprésentation de cadres et de professions intermédiaires. **02)-** Certaines régions sont plus propices au développement du phénomène : l'Île-de-France (18,9 % des retraités, d'après la CNAV), la région Rhône-Alpes (10,5 %). Les Dom-Tom sont les moins touchés (de 0,1 % à 0,3 %). **Manque une donnée importante à l'Insee**, tout simplement parce qu'elle n'est pas disponible : le nombre d'anciens fonctionnaires cumulant retraite et emploi. **M. Crevel** estime que le chiffre est « *sans doute loin d'être anecdotique* » : « *Entre les anciens militaires, les infirmières qui pouvaient partir prématurément à la retraite si elles avaient eu trois enfants et s'installaient en libéral, et les secteurs comme le transport qui bénéficient d'âge de départ avantageux, c'est sans doute loin d'être négligeable* ». Pour lui, le fait que le chiffre n'est pas disponible est le signe que l'on touche là un sujet « *sensible* ».

<http://www.lefigaro.fr/retraite/2015/09/17/05004-20150917ARTFIG00179-au-moins-450000-retraites-cumulent-leur-pension-avec-une-activite-professionnelle.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 17/09/2015, Damien Durand)

[Retour au sommaire](#)

● Statut des fonctionnaires : Macron (encore) recadré par Hollande

Le 18/09/15, **Emmanuel Macron** a déclaré qu'il jugeait que le statut des fonctionnaires n'était « *plus justifiable* » : « *[Le statut des fonctionnaires n'est] plus adapté au monde tel qu'il va [et.] surtout, n'est plus justifiable compte tenu des missions. [...] On va progressivement entrer dans une zone - on y est déjà d'ailleurs - où la justification d'avoir un emploi à vie garanti sur des missions qui ne le justifient plus, sera de moins en moins défendable. [...] Je ne sais pas justifier que quelqu'un qui travaille dans la cybersécurité dans une PME soit un contractuel en CDD et que quelqu'un qui travaille, par exemple, dans mon ministère dans le développement économique doit être un fonctionnaire* ». Les réactions n'ont pas tardé. **01)- Les syndicats. La CFE-CGC** : « *[Ces propos sont] indignes d'un ministre, [c'est] de la provocation gratuite* ». **Guy Barbier (Unsa)** : « *Y a-t-il deux discours au gouvernement ? [...] On ne s'y prendrait pas autrement pour torpiller les négociations en cours sur les carrières des fonctionnaires* ». **02)- La droite. Eric Woerth**, délégué général au projet des Républicains, ancien ministre, s'est exprimé dans un tweet : « *Excellentes remarques de #Macron sur le statut des #fonctionnaires comme je l'écrivais dans mon livre..* ». **03)- La gauche. Un ministre**, anonyme dans l'article, à l'AFP : « *Ça commence à faire beaucoup, il faut vraiment qu'il se la boucle ! Il se croit tout permis avec sa cote de popularité mais il nous fait du tort* ». **Gérard Filoche**, membre de l'aile gauche du **PS** : « *Cet Ovni fou veut aussi détruire le statut de la fonction publique* ». **Ian Brossat**, du **PCF**, dans un tweet du 18/09/15 : « *#Macron, le gars qui vient de la Banque Rothschild et qui voudrait faire*

passer l'infirmière ou le policier pour un privilégié... ». Lors d'une remise de décorations à des Corrèziens méritants, dont Pierre Delmas, le président de la république, **François Hollande**, en a profité pour recadrer son ministre et faire l'éloge de la fonction publique : « *Etre fonctionnaire, ce n'est pas être dans une position figée, ce n'est pas refuser la modernité, être fonctionnaire, c'est, au contraire, être toujours capable d'anticiper, de prévoir et de servir. Et c'est la raison pour laquelle le fonctionnaire a des droits, le statut, et a des devoirs et qu'il doit en permanence s'adapter, évoluer et être capable d'être au meilleur pour être au service du public* ». **M. Delmas**, directeur départemental de la "cohésion sociale et de la protection des populations", alors honoré par M. Hollande, mais ne connaissant pas encore les déclarations de M. Macron : « *Je crois avoir compris tout l'attachement que le président de la République portait au rôle du fonctionnaire et de son statut* ». **M. Macron** est ensuite quelque peu revenu sur ses propos, déclarant à l'AFP : « *A aucun moment je n'ai parlé d'une réforme du statut de la fonction publique que le gouvernement envisagerait. [Ce] statut n'est pas remis en cause. [...] Les propos partiels rapportés donnent une vision déformée de ma pensée* ».

[http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20150919.OBS6134/le-fonctionnaire-au-coeur-du-recadrage-de-macron-par-hollande.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20150920_NLNOTOPSWE- -statut-des-fonctionnaires-macron-encore-recadre-par-hollande#xtor=4-\[ObsTopsWE\]-20150920](http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20150919.OBS6134/le-fonctionnaire-au-coeur-du-recadrage-de-macron-par-hollande.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20150920_NLNOTOPSWE- -statut-des-fonctionnaires-macron-encore-recadre-par-hollande#xtor=4-[ObsTopsWE]-20150920)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 20/09/2015, avec AFP)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Touraine ne veut pas "réduire le déficit de la Sécu sur le dos des Français"

Le 17/09/15, **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, a réagi au rapport de **la Cour des comptes** qui estime que « *la pérennité de la Sécurité sociale [est] menacée par "la persistance de ses déficits", et a appelé à des réformes structurelles, comme une régulation renforcée de l'assurance maladie et une recomposition plus poussée de l'offre de soins* ». **Mme Touraine**, sur RTL : « *Le déficit diminue, et j'ai engagé une politique de réformes, le gouvernement porte une politique de réformes résolue pour la Sécurité sociale. [...] Mais réformer la Sécurité sociale, c'est quoi ? C'est à la fois maîtriser les dépenses et apporter des garanties de protection à nos concitoyens, et c'est sur ces deux jambes que je marche. [...] Il ne faut pas compter sur moi pour réduire le déficit de la Sécurité sociale sur le dos des Français. [Je suis] fière que, année après année depuis 2012, nous assistions à une baisse du déficit et, dans le même temps, à une diminution de la dépense pour les Français. [...] Concrètement, il y a du pouvoir d'achat gagné, et le déficit de la Sécurité sociale, quoi qu'on en dise, il diminue grâce à des réformes de structure, et ces réformes de structure, elles sont poursuivies dans la loi Santé que je porte, en particulier pour l'hôpital* ». Après avoir été voté en première lecture à l'Assemblée nationale, le projet de loi Santé est actuellement en débat au Sénat

[http://www.challenges.fr/france/20150917.CHA9480/touraine-ne-veut-pas-reduire-le-deficit-de-la-secu-sur-le-dos-des-francais.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150917_NLCHAActu10H- -touraine-ne-veut-pas-reduire-le-deficit-de-la-secu-sur-le-dos-des-francais#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20150917](http://www.challenges.fr/france/20150917.CHA9480/touraine-ne-veut-pas-reduire-le-deficit-de-la-secu-sur-le-dos-des-francais.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150917_NLCHAActu10H- -touraine-ne-veut-pas-reduire-le-deficit-de-la-secu-sur-le-dos-des-francais#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20150917)

(Source : www.challenges.fr du 17/09/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● La révolte des indépendants continue contre leur régime social

Le collectif « *Sauvons nos entreprises* », qui regroupe artisans, commerçants et autres indépendants, a appelé à une manifestation le 21/09/15, à l'occasion de la remise au premier ministre d'un rapport sur le RSI. **En cause ?** Le RSI (régime social des indépendants) qui, explique Le Figaro, « *multiplie les dysfonctionnements depuis sa mise en place en 2006* » : erreurs dans le calcul des cotisations, difficultés à obtenir le remboursement des soins de santé, retard dans le versement des droits à la retraite, accueil téléphonique défaillant suite à externalisation vers un sous-traitant. Ainsi, certains indépendants se désaffilient, ce qui est strictement illicite, le RSI étant un régime obligatoire. Malgré la réaction du gouvernement, qui vient de lancer, en juin, un plan d'amélioration en 20 mesures, certains indépendants restent mécontents. **Jacques Chanut**, président de la Fédération Française du Bâtiment

(FFB) : « Chez nos adhérents, il y a toujours une exaspération. C'est moins pire qu'avant, mais le RSI n'offre toujours pas une qualité de service acceptable ». **Le RSI**, lui, explique que « la situation de gestion du régime a été rétablie après de graves difficultés rencontrées à la fin de la décennie précédente et qu'il est aujourd'hui plus que jamais engagé et déterminé à améliorer la qualité de service offerte à ses 6,1 millions d'assurés, indépendants actifs ou retraités, et à leur famille ». Il rappelle également que parmi les mesures en faveur des entreprises mises en place par le gouvernement, figure une baisse d'un milliard d'euros des cotisations sociales des travailleurs non salariés. Un seul point d'accord entre les indépendants et l'exécutif : pas question de fusionner le RSI et le régime général. Pourquoi ? Du côté des indépendants, on sait qu'on paierait plus cher pour des prestations quasi équivalentes. Du côté du gouvernement, on a un objectif : que le RSI cesse d'être un régime déficitaire. **Christian Eckert**, secrétaire d'Etat au Budget, répondant au fait que les indépendants sont souvent persuadés de payer beaucoup en échange de peu de prestations : « Le RSI est un régime déficitaire : les affiliés versent 11 milliards d'euros de cotisations mais reçoivent 17 milliards de prestations. [...] L'objectif est de le faire revenir à l'équilibre ». Dans l'après-midi du 21/09/15, le gouvernement a annoncé une série de « nouvelles mesures » pour améliorer le RSI, mesures qui seront incluses dans le prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). **Le communiqué de Matignon** : « Le gouvernement s'appuiera sur ces propositions (du rapport) pour prendre de nouvelles mesures dans le cadre du PLFSS qui sera présenté aux partenaires sociaux. [...] Les orientations de ce rapport inspireront également la Convention d'objectif et de gestion que l'Etat conclura prochainement avec le RSI pour la période 2016-2019 ». Le rapport en question, établi par deux députés socialistes, **Sylviane Bulteau** et **Fabrice Verdier**, avance quelques pistes, comme l'établissement d'un barème unique de cotisations. On passerait ainsi de cinq taux actuels (allant de 5,5 % à 40 % du plafond de la Sécurité sociale) à un taux unique de 11,5 % pour les droits sociaux minimaux. Les autres risques (prestations en nature de l'assurance maladie, allocations familiales et CSG-RDS) seraient financés proportionnellement aux revenus. Vingt nouvelles préconisations sont contenues dans le rapport, qui maintient l'existence d'un régime autonome de protection sociale pour les travailleurs indépendants, appelant cependant à des « rapprochements » avec l'assurance maladie et le régime agricole. **Bruno Le Maire**, ancien ministre (Les Républicains), a, de son côté, déclaré sur France Info qu'il avait l'intention de déposer un projet de loi dans le but de réformer le RSI. Il entend notamment instaurer « un droit à la retraite [et] un bouclier social ». <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/09/21/20002-20150921ARTFIG00007-la-revolte-des-independants-continue-contre-leur-regime-social.php>
[http://www.challenges.fr/economie/social/20150921.CHA9635/des-travailleurs-independants-manifestent-contre-les-dysfonctionnements-du-rsi.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150921_NLCHAACU18H- -manifestation-contre-le-rsi-matignon-annonce-des-mesures#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20150921](http://www.challenges.fr/economie/social/20150921.CHA9635/des-travailleurs-independants-manifestent-contre-les-dysfonctionnements-du-rsi.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150921_NLCHAACU18H- -manifestation-contre-le-rsi-matignon-annonce-des-mesures#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20150921)
(Sources : www.lefigaro.fr du 21/09/2015, Marie-Cécile Renault, www.challenges.fr du 21/09/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Vive la Sécu !

Viva Presse passe au crible **les principales idées reçues sur la Sécu**, avec ce commentaire que tout le monde connaît : « *Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage* ». **01)- La Sécu, ça coûte cher**. Idée reçue : La Sécu serait une charge pour l'économie et, en période de crise, la France n'aurait plus les moyens de son modèle social. Eh bien, de nombreuses études prouvent qu'au contraire, les dépenses de santé de la Sécu ont des impacts nettement positifs sur l'économie : allongement de la durée de vie, réduction des inégalités (même si beaucoup reste à faire). **Viva.Presse** : « *On sait aussi que, dans les pays où les dépenses sociales sont les plus élevées, la proportion de la population confrontée à la pauvreté est moins importante, l'état de santé et la productivité meilleurs* ». Autre exemple, et non des moindres, la création annuelle par le secteur sanitaire de 40 000 emplois non délocalisables. Enfin, dicit l'OCDE, l'Hexagone a mieux résisté à la crise précisément grâce à son bon niveau de protection sociale. **Viva.Presse** : « *Alors, si l'on considérait enfin ces dépenses en termes d'investissement et non plus seulement en termes*

de coût ? ». **02)- Un déficit abyssal.** En 2015, le déficit de l'assurance-maladie devrait atteindre 6,9 milliards d'euros. Somme importante certes, mais qui ne représentent que 3,5 % d'un budget total de l'assurance-maladie de 200 milliards d'euros. **03)- Les Français, seraient des irresponsables.** L'idée reçue veut que les Français gaspilleraient l'argent public en consommation médicale inconsidérée. Mais si les mesures prises par les différents gouvernements (tickets modérateurs, forfait hospitalier, etc.) ont permis à la Sécu de faire des économies, elles n'en ont pas fait pour autant baisser les dépenses de santé des Français. **Pourquoi ?** Parce que la santé n'est pas « *un produit de consommation comme un autre sur lequel on peut faire l'impasse* ». Des remboursements ont donc été reportés sur les mutuelles. Les Français qui n'ont pas de mutuelle, eux, renoncent désormais à se soigner. **04)- Les Français seraient des assistés.** Le principe de base de la Sécu repose sur le couple cotisations-prestations. **Viva.Presse :** « *Les prestations distribuées sont des droits issus des cotisations du travail* ». La Sécu, c'est l'inverse de l'assistantat. Ainsi, le jeune est un futur salarié, le retraité un ancien salarié, le chômeur un actif privé provisoirement d'emploi. Il est donc question ici de solidarité, et non d'assistantat. **06)- Les Français seraient des fraudeurs.** Bien sûr, il existe des fraudes. Cependant, celles des assurés (fausses demandes d'indemnités journalières, demandes injustifiées de pensions d'invalidité, par exemple, pour un total de 19,7 millions d'euros) représentent à peine 12 % de l'ensemble des fraudes, qui a atteint 174 millions d'euros en 2013. La moitié des redressements qui coûtent le plus cher à la Sécu concernent les professionnels de santé : prestations surfacturées, voire « fictives » chez les infirmiers (18,3 millions d'euros de fraudes), les transporteurs sanitaires, les ambulanciers et taxis (17,6 millions d'euros). A cela, on doit ajouter les préjudices détectés auprès des médecins généralistes et des spécialistes (6,1 millions), des dentistes (4,7 millions) et des kinésithérapeutes (3 millions). Quant aux établissements de santé, leurs fraudes ont coûté 65,8 millions d'euros. **07)- Les cotisations sociales plomberaient la compétitivité des entreprises.** L'Allemagne et les pays scandinaves ont des niveaux de charges sociales du même ordre de grandeur que l'Hexagone. Les pays les plus compétitifs sont ceux où la protection sociale et les salaires sont les plus élevés. **Viva.Presse :** « *Si la main-d'œuvre est plus chère, elle est aussi plus productive et qualifiée* ». **08)- Les Français ne peuvent pas payer plus pour la Sécu.** C'est vrai, dit Viva.Presse, que le système fondé sur les cotisations sociales et la CSG est parvenu à son terme. **Viva.Presse :** « *Il faut aller plus loin : en taxant plus le capital - son taux de taxation est de l'ordre de 15 %, alors que celui des revenus du travail est de plus de 40 % - et la transmission du patrimoine. En quinze ans, le patrimoine des Français a doublé. Il serait normal que cette richesse participe au financement de la protection sociale* ». **09)- Gérer la Sécu reviendrait cher.** Ce n'est pas l'avis de la Cour des comptes, dit Viva.Presse, qui indique qu'en 2011, les frais de gestion des organismes de Sécurité sociale représentaient seulement 3 % de leurs dépenses totales. **Viva.Presse :** « *Un ratio tout à fait raisonnable* ». **10)- Une mutuelle pour tout le monde.** **Viva.Presse :** « *Certes, le gouvernement a rendu obligatoire la complémentaire santé dans les entreprises, et parle d'aider les futurs retraités. Mais chômeurs, retraités et jeunes en formation sont exclus du dispositif. Les plus modestes pourront bénéficier de dispositifs comme la Cmu-c ou l'aide à la complémentaire santé. Mais des millions de personnes, au-dessus des seuils, devront se débrouiller pour payer leurs cotisations... Ou renoncer aux soins. Enfin, chacun aura ses propres garanties. Quid de l'universalité des droits ?* ».

<http://www.viva.presse.fr/vive-la-secu-171046>

(Source : www.viva.presse.fr du 31/08/2015, Anne-Marie Thomazeau)

[Retour au sommaire](#)

FISCALITE

● Le Sénat a des solutions radicales pour taxer les plateformes et le e-commerce

Le 16/09/15, la Commission des Finances du Sénat a présenté une série de mesures destinées à taxer les revenus issus de l'économie collaborative et de mettre fin à la fraude massive à la TVA et aux douanes pratiquée par les sites de e-commerce. Le problème : si en théorie les revenus réalisés sur internet par des particuliers sont soumis à l'imposition dans les règles du droit commun, en pratique ces revenus sont la plupart du temps non

déclarés et non imposés. La raison ? Les règles sont floues et « *les contrôles presque impossibles* ». Trois conséquences : L'Etat perd de l'argent, le particulier, « *souvent de bonne foi, [est] dans l'insécurité juridique* », les entreprises subissent une forme de concurrence déloyale. **Bernard Lalande, sénateur PS** : « *La concurrence est légitime si les règles fiscales sont les mêmes. La plateforme a un statut d'intermédiaire bien connu, mais le fournisseur de la voiture ou de l'appartement devient un agent économique et doit donc contribuer à l'impôt* ». **Les solutions proposées : 01)**- Une déclaration automatique des revenus, chaque plateforme devant transmettre le montant de chaque transaction réalisée de particulier à particulier. Où ? A un lieu, "le Central", une plateforme tierce indépendante, mais liée au ministère des Finances ; **02)**- L'établissement d'un seuil unique de revenus, fixé à 5 000 euros par an, afin de distinguer le "vrai particulier" du "professionnel déguisé". En-dessous de ce seuil, le particulier ne serait pas imposé ; au-dessus il le serait sur le revenu et serait soumis aux prélèvements sociaux dans les règles du droit commun. **La fraude à la TVA.** Selon la Commission, elle s'élèverait à 160 milliards d'euros par an. **Jacques Chiron, sénateur (PS) de l'Isère** : « *Les e-commerçants profitent d'un système fiscal complètement obsolète, fondé sur des obligations déclaratives et des contrôles a posteriori inefficaces. L'éclatement des acteurs en une multitude de petits vendeurs difficiles à identifier, la complexité des régimes de TVA et les fraudes aux douanes pour la livraison des colis entraînent une fraude fiscale massive dont il serait irresponsable de ne pas se préoccuper, tant au regard de la situation des finances publiques que de la juste concurrence* ». **La solution** : Instaurer un prélèvement à la source de la TVA sur les achats en ligne. **La Tribune** : « *Lors de chaque transaction, la banque du client prélèverait par défaut le taux normal de TVA, 20 %, et le reverserait automatiquement sur un compte du Trésor. De quoi libérer le vendeur de ses obligations et garantir à l'Etat son dû* ».

<http://www.latribune.fr/technos-medias/le-senat-a-des-solutions-radicales-pour-taxer-les-plateformes-et-le-e-commerce-506264.html>

(Source : www.latribune.fr du 17/09/2015, Sylvain Rolland)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Contrats Rafale : le missilier MBDA va embaucher 550 personnes en France

Devant un afflux de commandes, le missilier MBDA a annoncé, lors d'un comité central d'entreprise, l'embauche de 550 personnes en France.

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/contrats-rafale-le-missilier-mbda-va-embaucher-550-personnes-en-france-505794.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150917](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/contrats-rafale-le-missilier-mbda-va-embaucher-550-personnes-en-france-505794.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150917)

(Source : www.latribune.fr du 17/09/2015, Michel Cabirol)

● General Electric va relocaliser 400 emplois en France

Le 15/09/15, General Electric (GE) a annoncé son intention de relocaliser 500 emplois hors des Etats-Unis, dont 400 en France, plus précisément à Belfort. **GE** : « *L'agence publique du crédit à l'export français Coface, a accepté de nous fournir une ligne de crédit pour le financement des opérations dans l'énergie, ce qui se traduit par un transfert de plus de 400 emplois des Etats-Unis vers l'Europe* ».

<http://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/general-electric-va-relocaliser-400-emplois-en-france-1716561.htm>

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 16/09/2015, avec AFP)

● Autocars : la loi Macron aurait créé 700 emplois en un mois

D'après le ministère de l'Economie, la loi Macron sur la libéralisation des transports en autocar aurait, en un mois, créé 700 emplois. **M. Macron** a indiqué que, d'ici fin 2016, « *on aura créé des milliers d'emplois* », notamment grâce à la mise en place de 200 lignes intérieures.

[http://www.challenges.fr/economie/20150921.CHA9633/autocars-la-loi-macron-aurait-cree-700-emplois-en-un-mois.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150921_NLCHA ACTU18H- -autocars-la-loi-macron-aurait-cree-700-emplois-en-un-mois#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20150921](http://www.challenges.fr/economie/20150921.CHA9633/autocars-la-loi-macron-aurait-cree-700-emplois-en-un-mois.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150921_NLCHA ACTU18H- -autocars-la-loi-macron-aurait-cree-700-emplois-en-un-mois#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20150921)

(Source : www.challenges.fr du 21/09/2015)

[Retour au sommaire](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● Fillon propose de supprimer "la référence aux 35 heures"

Le 18/09/15, sur RTL, **François Fillon**, ancien premier ministre (Les Républicains), a proposé d'augmenter le temps de travail dans la fonction publique, « *autour de 39 heures* », et de supprimer « *la référence aux 35 heures* » dans le privé, pour la remplacer par la fixation de la durée maximale du temps de travail à 48 heures par semaine, selon la norme européenne. **M. Fillon** : « *Il faut que tout le monde fasse un effort. [...] Il y a un énorme besoin de liberté dans ce pays parce que depuis 30 ans on a accumulé les règles, les normes, les taxations, les impôts et les tabous. [...] Ce que je dis simplement, c'est qu'il faut supprimer ce qu'on appelle le seuil de déclenchement des heures supplémentaires, c'est-à-dire la référence aux 35 heures, et laisser dans l'entreprise les salariés et la direction aménager le temps de travail en fonction des contraintes de l'entreprise, avec une référence qui sera [pour] la fonction publique, autour de 39 heures. [...] Il vaut mieux faire un petit effort pour travailler plus et avoir des perspectives d'évolution de carrière et d'évolution de salaires* ». Signalons aussi que **M. Fillon** publie un livre, "Faire".

[http://www.lepoint.fr/politique/fillon-propose-de-supprimer-la-referance-aux-35-heures-18-09-2015-1965919_20.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150918](http://www.lepoint.fr/politique/fillon-propose-de-supprimer-la-referance-aux-35-heures-18-09-2015-1965919_20.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150918)

→ "Faire", par **François Fillon (320 pages)**. Collection Essais Doc. Albin Michel.

(Source : www.lepoint.fr du 18/09/2015, AFP)

LIVRES / REVUES DIVERSES

● "Le gâchis français", par Jean-Marc Daniel

→ **Présentation de l'éditeur** : « *Chute de la croissance, augmentation du chômage, accumulation de la dette publique et perte d'influence en Europe... Depuis quarante ans, malgré des atouts réels, la France ne répond pas correctement aux crises successives, choc pétrolier, récession, déficit, et ses dirigeants semblent incapables de définir une politique économique cohérente. Quel gâchis ! Depuis 1978, la France prend solennellement des engagements envers ses partenaires européens, puis s'empresse de ne pas les respecter : elle signe le traité de Maastricht mais laisse filer son déficit public, elle adopte le pacte de stabilité et de croissance mais refuse de s'y soumettre... Il est urgent de mettre fin à ces mauvaises habitudes. Les capacités de rebond de l'économie française s'amenuisent. Les prochaines défaites électorales profiteront aux mouvements politiques extrêmes. Les relations avec nos partenaires européens se détériorent et notre crédibilité internationale disparaît. Jean-Marc Daniel, économiste réputé à l'esprit corrosif, dénonce dans cet ouvrage les quarante ans de mensonges qui à ses yeux ont conduit à un immense gâchis économique et politique. Reste l'espoir d'un sursaut d'un pays qui a tout pour réussir* ».

→ **L'auteur** : Ancien élève de l'École polytechnique, de l'ENSAE et de Sciences Po, **Jean-Marc Daniel** est professeur d'économie à l'ESCP Europe et chroniqueur sur la matinale de BFM.

"Le gâchis français", par **Jean-Marc Daniel (272 pages)**. Editions Tallandier.

<http://www.tallandier.com/livre-9791021002876.htm>

(Source : www.tallandier.com, septembre 2015)

[Retour au sommaire](#)

LIVRE. LES 70 ANS DE LA SECU : "LA SECURITE SOCIALE", PAR JULIEN DAMON ET BENJAMIN FERRAS

● "La sécurité sociale", par Julien Damon et Benjamin Ferras

→ **Présentation de l'éditeur** : « *La sécurité sociale se trouve au cœur de la vie quotidienne comme des grands équilibres économiques. La complexité de ses instruments et institutions déroutent souvent jusqu'aux experts les plus aguerris. L'ampleur des masses financières qu'elle redistribue suscite de puissants débats : la sécurité sociale est-elle la locomotive du progrès et de la croissance, ou une entrave à la compétitivité ? Comprendre la place qu'occupe ce pan essentiel de la protection sociale, c'est analyser ses racines et ses évolutions depuis 1945. C'est également éclairer ses mécanismes et son organisation. C'est enfin souligner les principaux défis qu'elle doit relever pour continuer à protéger chacun contre les risques de l'existence, à chaque étape de la vie* ». **Sortie : le 30 septembre 2015.**

→ **Les auteurs : Julien Damon** professeur associé à Sciences Po, est conseiller scientifique de l'Ecole nationale supérieure de sécurité sociale (EN3S). **Benjamin Ferras**, inspecteur à l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), est chargé de cours à Sciences Po et à l'Institut d'études politiques de Lille.

"**La sécurité sociale**", par **Julien Damon et Benjamin Ferras (128 pages)**. Collection "Que sais-je ?", Presses Universitaires de France (PUF).

http://www.puf.com/Que_sais-je:La_s%C3%A9curit%C3%A9_sociale

(Source : www.puf.com)

LES 70 ANS DE LA SECU : LA CITATION DE LA SEMAINE (4)

● **Robert Castel**

« Il faut rappeler avec fermeté que la protection sociale n'est pas seulement l'octroi de secours en faveur des plus démunis pour leur éviter une déchéance totale. Au sens le plus fort du mot, elle est pour tous la condition de base pour qu'ils puissent continuer d'appartenir à une "société de semblables" ».

Robert Castel, sociologue français, spécialisé en sociologie du travail et l'exclusion sociale. Il fut directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS)

<http://communication-securite-sociale.fr/securite-sociale-70ans-citations/>

(Source : <http://communication-securite-sociale.fr>)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr